



## **CLE du 8 novembre 2016 à GOVEN**

### **GEMAPI : information sur les divers scénarios d'organisation suite aux cycles de réunions avec les EPCI à fp**

#### Étaient présents :

##### Élus :

Michel DEMOLDER, Président de la CLE du SAGE Vilaine, Adjoint au maire de Pont Péan et Président du SIBV de la Seiche  
Solène MICHENOT, Conseillère départementale d'Ille et Vilaine et Présidente de l'I.A.V/EPTB Vilaine  
Thierry BURLOT, Conseiller régional de Bretagne  
Jean-Michel BUF, Conseiller régional des Pays de la Loire  
Gérard GICQUEL, Conseiller Départemental du Morbihan  
Alain GUIHARD, Conseiller Départemental du Morbihan  
Philippe LETOURNEL, Conseiller municipal de Maure de Bretagne et vice-président du SMGBO  
Jean-Marc CARREAU, Adjoint au maire de Bains sur Oust et Président du COPIL Natura 2000  
Claude JAOUEN, Maire de Mélesse et Président du SMBV de l'Ille et Illet  
André PIQUET, Maire de Bohal et Président du SMGBO  
Jean-Noël LAGUEUX, Maire de Le Cambout et Vice-Président de la CIDERAL  
Guy LE HELLOCO, Maire de Gausson et Président de la CIDERAL  
Didier PECOT, Maire de Sévérac et Président du SMABV de l'Isac  
Guy RIVAL, Syndicat Eau du Morbihan  
Véronique KEDZIERSKI, Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan (+pouvoir de M. Audran)

##### Usagers :

Hervé HOGUET, Chambre d'agriculture d'Ille et Vilaine  
Jean-Claude ROUÉ, Chambre d'agriculture de Loire-Atlantique  
Philippe DE PLUVIÉ, Président du Syndicat de la Propriété rurale d'Ille et Vilaine  
Etienne DERVIEUX, Association « Eau et Rivières de Bretagne »  
Françoise LACHERON, Association Bretagne Vivante  
Roland BENOIT, Président de la Fédération de pêche de Loire-Atlantique  
François CHEVRIER, Ligue régionale de Canoë-Kayak de Bretagne  
Marie-Luce GUILLOUX, Association UFC Que Choisir  
Yves ACHARD, Collectif des sinistrés du Bassin de la Vilaine

##### État :

Guy TARDIEU, Sous-préfet de Redon  
Michèle VALLET, DREAL Bretagne  
Marie-Andrée GORAGUER, MISEN de Loire-Atlantique  
Martine PINARD, MISEN d'Ille-et-Vilaine  
Anne KIENTZLER, MISEN de la Mayenne  
Hubert CATROUX et Hervé PONTHEUX, Agence de l'Eau Loire Bretagne  
Christophe PISCARD, Chargé de recherche au CNRS.

#### Assistaient également :

Jean-Michel PETIT, Sous-Préfecture de Redon  
Yvon MAHE, Vice-Président de la CCPR et Maire de Fégréac  
Sylvie FUSELIER, Service technique de la CCPR  
Albert DELAMARRE, Président du SIBV du Meu  
Carole FOUVILLE, Animatrice SIBV du Meu  
Catherine YERLES, Responsable service Eau à la Région Bretagne  
Romain CHAUVIERE, Directeur adjoint Eau au Conseil Départemental du Morbihan  
Nicolas DOUCHIN, Animateur du SMBV de l'Isac  
Claire BAUDELLOT, Responsable service Eau au Conseil départemental d'Ille et Vilaine  
Gwénaél ARTUR, Chargée de mission à la Fédération de Pêche d'Ille et Vilaine  
Bertrand BARBIER THALY, Animateur du SMBV du Trévelo  
Véronique VINCENT, Chambre d'agriculture du Morbihan  
Delphine FORESTIER, Animatrice du SMABV du Don  
Françoise JEHANNO, Directrice du Syndicat Eau du Morbihan  
Fanny DUBEAU, Animatrice SMBV de l'Ille et de l'Illet  
Sandrine GARNIER, Animatrice coordination du BV de la Seiche  
Camille SIMON, Chargé de mission PNR Golfe du Morbihan  
Benjamin LE COLDROCH, Chargé de mission PAPI à CAP Atlantique

Bureau d'études ESPELIA :

Fabien GUIMIER, Chargé de mission

Service IAV/EPTB Vilaine :

Jean-Luc JEGOU, Directeur Général des Services - Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Général Adjoint et Secrétaire de la CLE du SAGE Vilaine – Gabriel BEDUNEAU, Chargée de l'assistance aux syndicats de bassin – Flore SALAUN, Chargée de mission Estuaire - Claire-Lise PERRONNEAU, Secrétariat du SAGE Vilaine.

Etaient excusés :

André CROCCQ, Conseiller Régional de Bretagne - Anne-Sophie DOUET, Conseillère Départementale de Loire-Atlantique – Michèle MOTEL, Conseillère Départementale d'Ille-et-Vilaine – Béatrice DUGUEPEROUX-HONORE, Conseillère Départementale d'Ille-et-Vilaine – Thierry TRAVERS, Conseiller Départemental d'Ille-et-Vilaine – Yannick CHESNAIS, Conseiller Départemental du Morbihan – Bernard LEBEAU, Conseiller Départemental de Loire-Atlantique – Véronique MEHEUST, Conseillère Départementale des Côtes-d'Armor – Michel DAUGAN, Conseiller Départemental des Côtes-d'Armor – Marie-Jo HAMARD, Conseillère Départementale du Maine et Loire – Louis MICHEL, Conseiller Départemental de Mayenne – Dominique THIRION, Adjoint au Maire de Montfort sur Meu - Claude HURAUULT, Conseiller municipal de St Didier et Président du SMBV Vilaine Amont - Bernard AUDRAN, Maire d'Ambon et Vice-Président du PNRGM – Marie-Odile COLINEAUX, Maire de St-Gravé – Dominique CHAUVIERE, Maire de St-Nicolas-de-Redon Jean-Paul LEFEUVRE, Conseiller Municipal de PACE et Président S.I de la Flume – Yannick NADESAN, Adj. Maire de Rennes – Fabrice CARO, Adjoint Maire de Cruguel – Marie-Odile JARLIGANT, Maire d'ARZAL - Joseph SAUVE, Maire de Plessala – René BOURRIGAUD, Maire de Treffieux – Fabrice SANCHEZ, représentant Atlantic'Eau - Auguste FAUVEL, Syndicat d'approvisionnement en Eau potable d'Ille et Vilaine - Alain GUIHARD, Chambre d'agriculture du Morbihan – Jacques BEUREL, Chambre d'Agriculture des Côtes d'Armor – Frédéric NICOLAZO, Comité Régional de la Conchyliculture de Bretagne Sud - Patrice VALANTIN, Chambre de Commerce et d'Industrie de Bretagne - Emmanuelle BROCCHI, Union des Entreprises Medef Bretagne – Olivier BOUCHAUD, CCI Nantes/St-Nazaire, Broyages Plastiques de l'Ouest - Claude SOULAS, Administrateur de la Fédération de Pêche du Morbihan - Charly BAYOU, Comité des Canaux Bretons - Nadia DUPONT, Maître de conférences à l'Université de Rennes 2 - Mme BONNEVILLE, DREAL Pays de la Loire – Pascal DESJARDINS, DDTM 56 - Frédérique ROGER-BUYS, Responsable MISE du Morbihan – Bruno LEBRETON, Responsable MISE des Côtes d'Armor – Marc ANDRE, DDT 49.

\*

\* \*



espelia  
Conseil pour  
la performance publique



CLE du 8 novembre 2016 à GOVEN

## Commission Locale de l'Eau

Future organisation pour la mise en oeuvre de la politique de l'eau sur le bassin versant de la Vaine

Sommaire

espelia 2

### Sommaire

01	02		
Rappel du contexte	Synthèse des échanges de phase 1	03	04
		Présentation des scénarios	Les suites de la mission



# 01

## Rappel du contexte

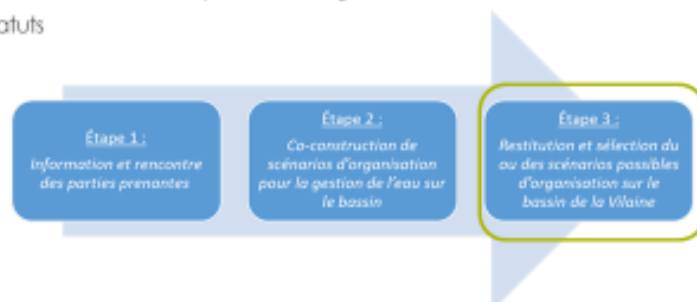
### Objectif de l'étude : Organiser la politique de l'eau sur le territoire de la Vaine

● Besoin :

- Accompagner les collectivités intervenant dans le grand cycle de l'eau sur le bassin de la Vaine pour définir une ou des organisation(s) possible(s) des maîtres d'ouvrages pour la mise en oeuvre de la politique de l'eau
- Apporter à l'EPTB Vaine les éléments nécessaires pour sa refondation

● Mission:

- Phase 1: information et rencontre des parties prenantes : contexte réglementaire, évolution, enjeux et questions
- Phase 2: co-construction de scénarios d'organisation pour la gestion de l'eau sur le bassin
- Phase 3: restitution et sélection du ou des scénarios possibles d'organisation sur le bassin de la Vaine
- IC: Rédaction d'un projet de statuts







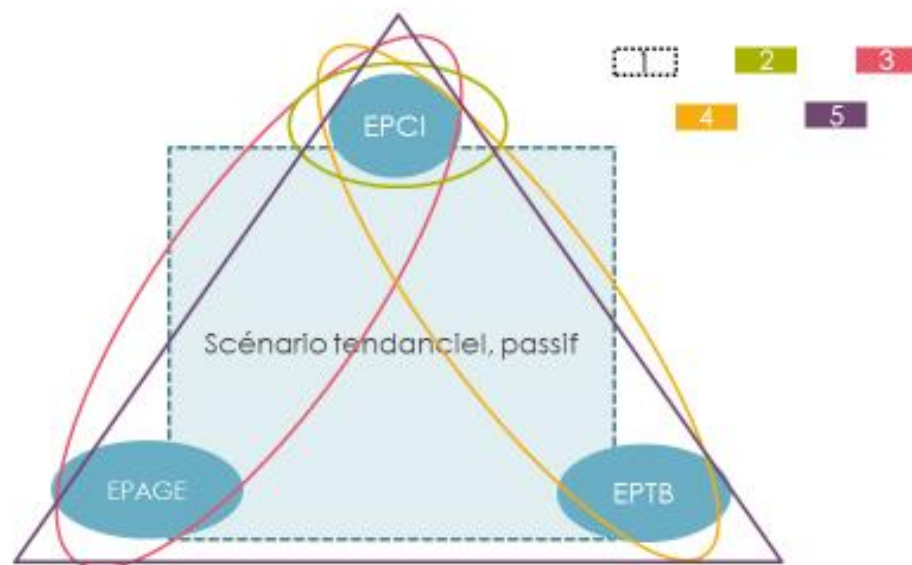
## 02 Synthèse des échanges de phase 1

### Des ateliers fructueux



- **10 ateliers organisés** afin de:
  - Identifier les thématiques prioritaires des territoires, les enjeux
  - Exposer les modalités d'organisation possible
  - Recueillir les préférences, les ressentis de chacun en vue de l'élaboration des scénarios
- Des idées fortes en sont ressorties:
  - Nécessité de **réfléchir à la question du grand cycle de l'eau de façon globale**
  - Chaque EPCI-FP aura une **totale liberté dans le choix à réaliser** pour ce qui est de la modalité de gestion à mettre en œuvre
  - Important de préserver une **solidarité** à l'échelle du bassin

## Réflexion vers les scénarios



## Récapitulatif des scénarios envisageables à l'issue de la phase 1

Scénarios	Description du scénario
<b>1 - Passif</b>	Aucune collectivité ne délibère, passivité des acteurs
<b>2 – Scénario à 1 échelon d'acteurs</b>	Tous les EPCI exercent en propre la GEMAPI
<b>3 – Scénario à 2 échelons d'acteurs, sans structure globale</b>	Les collectivités délibèrent pour organiser la politique de l'eau entre EPCI-FP et syndicats de bassin
<b>4 – Scénario à 2 échelons d'acteurs, avec une structure globale</b>	Les collectivités délibèrent pour organiser la politique de l'eau entre EPCI-FP et EPTB
<b>5 - Scénario à 3 échelons d'acteurs</b>	Les collectivités délibèrent pour organiser la politique de l'eau entre EPCI-FP, syndicats de bassin et EPTB



## 03

### Présentation des scénarios

#### Scénario 1 : Passif

Aucune délibération prise par les acteurs

EPCI

SM/EPAGE

IAV

- Les EPCI-FP prendraient la place des communes au sein des syndicats pour la compétence GEMAPI
- Les EPCI-FP seront directement compétents pour les missions GEMAPI non exercées par les syndicats (item 5)
- Les EPCI-FP seront directement compétents pour les missions GEMAPI où il n'existe pas de syndicats (zones blanches)
- Les SM perdureront en ayant comme membres les EPCI-FP
- Les SM pourront exercer des missions complémentaires si les statuts le permettent
- L'IAV ne peut pas intervenir sur les missions GEMAPI, ni sur la production d'eau
- L'IAV ne peut intervenir que sur les missions confiées par les départements
- L'IAV ne pourrait plus être un EPTB



## Scénario 1 : Passif

Fortement déconseillé

Inconvénients

Avantages

- Incapacité du territoire à trouver un compromis
- Manque de prise de conscience des enjeux du territoire
- De nombreuses compétences ne seraient plus exercées, des actions ne seraient plus portées
- Fonctionnement très compliqué des syndicats
- Disparition de l'EPTB sous sa forme actuelle
- Scénario le plus simple à mettre en œuvre

Retenu par le COPIL pour présentation aux EPCI-FP (sans analyse économique)

## Scénario 1 : Passif

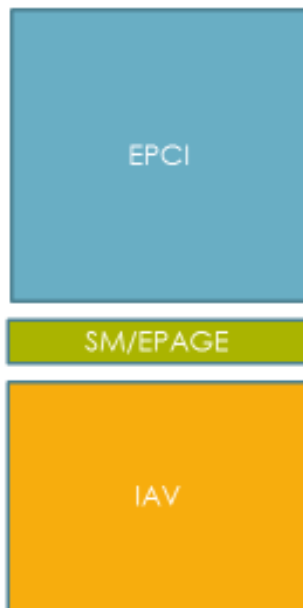
### FOCUS



- La disparition de l'EPTB emporterait de lourdes conséquences:
  - Impact négatif et désorganisation de l'ensemble de la politique de l'eau sur le bassin
  - Coordination à l'échelle du bassin
  - Production d'eau potable (compétence EPCI-FP d'ici 2020)
  - Gestion du barrage d'Arzal (relève de l'item 5)
- La représentation substitution automatique pourrait être très préjudiciable
  - Pas d'adaptation des statuts
  - Nombre de délégués à envoyer par les structures très importants
- Aucune logique de territoire
  - Les zones blanches relèveraient du sort des EPCI-FP
  - Les compétences non exercées par les syndicats également

## Scénario 2 : 1 échelon

## Exercice par les EPCI-FP



- Les EPCI-FP seraient les seuls acteurs du territoire en matière de politique de l'eau
- Les EPCI-FP gèreraient petit et grand cycle de l'eau
- EPCI-FP et communes pourraient directement exercer des missions complémentaires
- Les SM disparaîtront
- L'IAV ne serait maintenu que si les départements souhaitent faire perdurer la structure. Quelles compétences ?
- L'IAV ne pourrait plus être un EPTB

## Scénario 2 : 1 échelon

Fortement déconseillé sur une partie du territoire

Sauf pour certains EPCI-FP

## Inconvénients

- Tous les EPCI-FP ne peuvent pas exercer la GEMAPI de façon satisfaisante
  - Nécessite une expérience
  - Nécessite une certaine taille
- Procédure compliquée de retrait des syndicats
- Plus de cohérence à l'échelle du bassin
- Multiplicité horizontale des acteurs
- Nécessité que les EPCI-FP gèrent l'item 5

## Avantages

- Les EPCI-FP disposent de personnel et de moyens
- Vision intégrée des enjeux
- Rationalisation verticale du nombre d'acteurs
- Certains EPCI-FP sont déjà compétents, système qui peut fonctionner

Retenu par le COPIL pour analyse

## Scénario 2 : 1 échelon

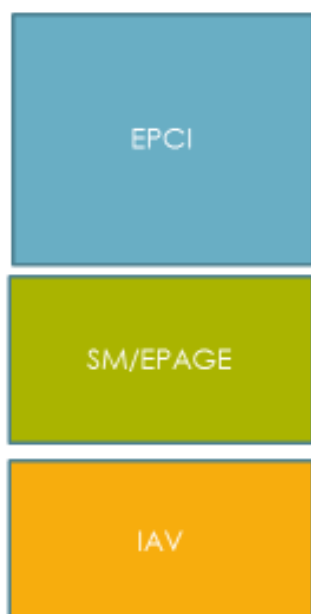
### FOCUS



- La disparition de l'EPTB emporterait de lourdes conséquences:
  - Impact négatif et désorganisation de l'ensemble de la politique de l'eau sur le bassin
  - Coordination à l'échelle du bassin
  - Production d'eau potable (compétence EPCI-FP d'ici 2020)
  - Gestion du barrage d'Arzal (relève de l'item 5)
- La disparition des syndicats pourrait également être préjudiciable
  - Perte de l'expérience de terrain
  - Perte de coordination à l'échelle de sous-bassin
- Certains EPCI-FP se sont déjà prononcés pour ce scénario sur leur territoire:
  - CIDERAL
  - Cap Atlantique (GEMA)
  - Rennes Métropole (Gestion des ouvrages)

## Scénario 3 : 2 échelons

Exercice par les EPCI-FP et SM

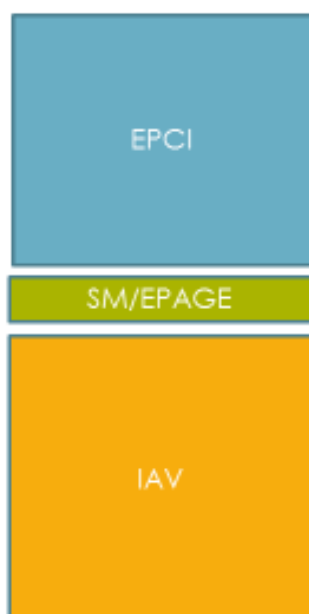


- Les EPCI-FP prendraient la place des communes au sein des syndicats pour la compétence GEMAPI
- Les EPCI-FP décideraient des compétences à attribuer aux syndicats (périmètre, actions) – Réelle réflexion
- EPCI-FP et communes pourraient directement exercer des missions complémentaires
- Les SM perdureront en ayant comme membres les EPCI-FP
- Les SM pourront exercer des missions complémentaires si les statuts le permettent (statuts syndicats et statuts EPCI-FP)
- L'IAV ne serait maintenu que si les départements souhaitent faire perdurer la structure. Quelles compétences ?
- L'IAV ne pourrait plus être un EPTB

Non retenu par le COPIL

## Scénario 4 : 2 échelons

Exercice par les EPCI-FP et EPTB



- Les EPCI-FP seraient les principaux acteurs du territoire en matière de politique de l'eau (maîtres d'ouvrage)
- Les EPCI-FP gèreraient petit et grand cycle de l'eau
- EPCI-FP et communes pourraient directement exercer des missions complémentaires
- Les SM disparaîtraient
- L'IAV resterait un EPTB (coordination, animation...)
- Possibilité également d'envisager une certaine maîtrise d'ouvrage pour l'EPTB (en fonction des actions ou des territoires)
  - L'IAV peut exercer l'item 5
  - Nécessite que les EPCI deviennent membres de l'IAV

## Scénario 4 : 2 échelons

Plutôt déconseillé mais peut fonctionner

## Inconvénients

- Même Inconvénients que scénario 2
- Multiplicité horizontale et verticale des acteurs
- Difficulté possible dans le fonctionnement de l'EPTB si souhait d'avoir un ETB à la carte

## Avantages

- Les EPCI-FP disposent de personnel et de moyens
- Vision intégrée des enjeux
- Rationalisation verticale du nombre d'acteurs
- Présence d'une structure permettant une coordination des actions
- Scénario permettant une souplesse suivant les actions confiées à l'IAV

Retenu par le COPIL pour analyse

## Scénario 4 : 2 échelons avec structure globale

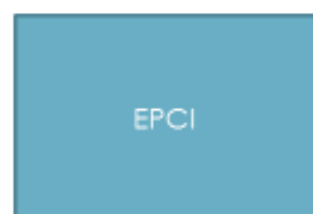
### FOCUS



- **Nécessité de réfléchir aux missions à confier à l'EPTB**
  - Item 5
  - Missions complémentaires ?
  - Vers un EPTB à la carte ?
  - Sort de l'usine de production ?
- Dans ce scénario les EPCI-FP doivent devenir membre de l'EPTB
  - Nouveaux statuts à rédiger
  - Définir des contributions financières
- Réflexion autour du personnel des syndicats
  - A intégrer au sein de l'EPTB ?
  - Au sein des EPCI-FP ?

## Scénario 5 : 3 échelons

### Répartition concertée des compétences



- Les EPCI-FP prendraient la place des communes au sein des syndicats pour la compétence GEMAPI
- Réflexion à avoir sur les compétences à confier aux SM, à l'IAV
- Nécessite que les EPCI deviennent membres de l'IAV
- Les SM perdureront en ayant comme membres les EPCI-FP
- Les SM pourront exercer des missions complémentaires si les statuts le permettent (syndicats comme EPCI-FP)
- L'IAV resterait un EPTB (coordination, animation...), avec les EPCI-FP comme membres
- Possibilité également d'envisager une certaine maîtrise d'ouvrage pour l'EPTB
- L'IAV peut exercer l'item 5

## Scénario 5 : 3 échelons

Plutôt conseillé, mais nécessite une coordination

## Inconvénients

- Manque de rationalisation du territoire
- Les EPCI-FP sont membres à la fois de l'IAV et des syndicats
- Nécessite un gros travail de réflexion à effectuer pour répartir les compétences

## Avantages

- Scénario le plus intéressant si on se place du côté de l'efficacité des actions
- Equilibre entre intervention locale et vision globale
- L'intégralité des actions à mener peuvent être portées par une structure (item 5 notamment)

Retenu par le COPIL pour analyse

## Scénario 5 : 3 échelons

## FOCUS



- Le calendrier de la GEMAPI implique une forte mobilisation des structures en 2017
- Afin de contrer la multiplicité des structures, important de procéder à une rationalisation du nombre de syndicats:
  - entre les syndicats du Meu, de la Flume et Illet
  - entre les syndicats du Chevre, Vaine Amont, Semnon et Seiche
  - entre les syndicats de la Chere, de l'Isac et du Don
  - extension du Trevelo vers le Saint Eloi
- Réflexion globale sur le fonctionnement de l'IAV
  - Quelles compétences ?
  - EPTB à la carte ?
  - Quels autres membres que les EPCI-FP ?
    - Départements
    - Régions,
    - Syndicats d'eau...



## 04

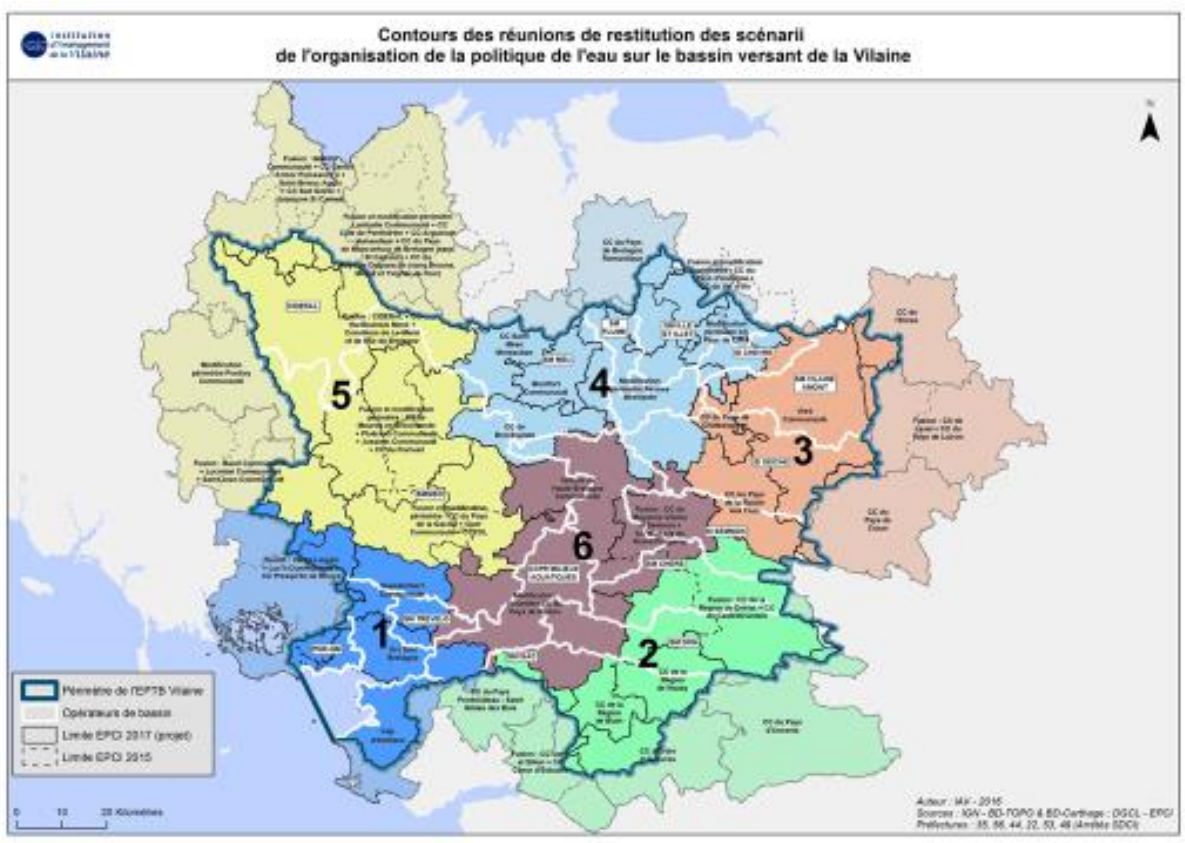
### Les suites de l'étude

## Scénarios à analyser

- Lors du COPIL II a été décidé :

Scénarios	Description du scénario	Analyse
1 - Passif	Aucune collectivité ne délibère, passivité des acteurs	Présentation du scénario sans analyse économique (conséquences institutionnelles...)
2 - Scénario à 1 échelon d'acteurs	Tous les EPCI exercent en propre la GEMAPI	Analyse économique
3 - Scénario à 2 échelons d'acteurs, sans structure globale	Les collectivités délibèrent pour organiser la politique de l'eau entre EPCI-FP et syndicats de bassin	Scénario non présenté
4 - Scénario à 2 échelons d'acteurs, avec une structure globale	Les collectivités délibèrent pour organiser la politique de l'eau entre EPCI-FP et EPTB	Analyse économique
5 - Scénario à 3 échelons d'acteurs	Les collectivités délibèrent pour organiser la politique de l'eau entre EPCI-FP, syndicats de bassin et EPTB	Analyse économique

Objectif: Donner des informations chiffrées sur les coûts théoriques de chacun des scénarios



Le bureau d'études Espelia a présenté aux membres de la CLE les derniers éléments découlant des deux premiers cycles de réunions qui se sont déroulées sur le bassin en mai et juin dernier. Celui-ci présente 5 scénarios qui pourraient être réalisables sur le bassin avec plus ou moins d'impact sur les structures déjà existantes.

\*  
\*   \*  
\*

Le 3<sup>ème</sup> cycle composé de 6 réunions (voir carte secteurs ci-dessus) se déroulera du 18 novembre au 7 décembre et sera beaucoup plus détaillé et précis pour que chaque EPCI à fp puisse se projeter et prendre une décision quant à la gestion/délégation des compétences milieux aquatiques et protection des inondations.

La CLE prend acte de cette présentation. Elle rappelle son articulation avec la SOCLE validée dans le rapport précédent. Elle souligne l'importance de conforter l'organisation territoriale du bassin de la Vilaine, articulée entre les opérateurs locaux près du terrain et la présence d'un EPTB apportant expertises, coordination et éventuellement maîtrise d'ouvrage structurante

Le Président de la CLE du SAGE Vilaine

Michel DEMOLDER